



Département du Lot  
Commune de BEDUER

Téléphone : 05 65 40 04 66 Télécopie : 05 65 40 05 66  
Messagerie : mairie.beduer@orange.fr

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 15 OCTOBRE 2021**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE PRESENTS : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 11.10.2021

DATE D’AFFICHAGE : 11.10.2021

L’an Deux Mille vingt et un, le quinze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Béduer, s’est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Benoit NORMAND.

Étaient présents : Mesdames Carinne RICHARD - Annie CAVARROC - Isabelle BARRIER - Jacqueline BONOTTO - Marie-France PARIS - Laurence BATAILLE - Lucille MONTARNAL - Marine CANCE - Catherine SOURSOU, Messieurs Benoit NORMAND - Bernard BORT- Cédric BARONIO - Laurent CAVAILLÉ

Excusés : Marie-Christine PISSOT - Benjamin CABRIGNAC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Catherine SOURSOU

\*\*\*\*\*

Après lecture, le compte-rendu de la réunion de la séance du conseil municipal du 27 août 2021 est approuvé à l’unanimité des présents.

- **Acceptation d’un Fonds de concours de la Communauté de communes Grand-Figeac dans le cadre du soutien à la restauration du patrimoine vernaculaire pour les édifices de la Font d’Alan et de Font Benech**
  - Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d’accepter le fonds de concours de la Communauté de Communes du Grand-Figeac, dont le montant s’élève à 1 462.50 € HT, soit 50 % du reste à charge des travaux, pour le projet de restauration de la fontaine de Font Benech.
  - Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d’accepter le fonds de concours de la Communauté de Communes du Grand-Figeac, dont le montant s’élève à 1 988.00€ HT, soit 50 % du reste à charge des travaux, pour le projet de restauration de la fontaine de Font d’Alan.

- **Demande de fonds de concours de la Communauté de communes Grand-Figeac dans le cadre du soutien à la restauration du patrimoine vernaculaire pour l'édifice de la Licardie**

Monsieur le Maire donne le montant des travaux concernant la restauration de la fontaine de la Licardie et fait part de la nécessité de prévoir ces travaux de réfection afin de sauvegarder cette fontaine et dans le but de sauver le patrimoine vernaculaire sur la commune. Le coût estimatif du projet est de 6 474.00 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite une aide financière au titre du « Patrimoine remarquable » auprès de la Communauté de communes du Grand-Figeac soit 6 474.00 € X 50 % (du reste à charge prévisionnel de la Commune plafonné à 3 000 €) soit de 3 000.00 € HT.

- **Point sur les compétences voirie et assainissement**

- Compétence voirie : présentation d'un projet de mutualisation de l'enveloppe, à l'horizon 2024.
- Point sur le transfert avant 2026 de la compétence assainissement collectif au syndicat mixte du Limargue et du Ségala.

- **Finalisation du projet d'adressage**

Point sur les panneaux : 60 à prévoir + 25 mâts, en attente de devis.

- **Projet de complément d'équipements sportifs et d'agrément pour la zone du Mas de Vergnes**

Devis pour des tables de ping-pong, de pique-nique, et d'un module fitness.

- **Présentation du projet EUREKA**

En 2022, célébration du bicentenaire du déchiffrement des hiéroglyphes par Jean-François Champollion. Cet événement est porté par la ville de Figeac en collaboration avec le Grand Figeac qui donnera lieu à une programmation artistique et culturelle du mois d'avril au mois de septembre 2022, en proposant aux communes de participer selon leur volonté et leur programmation.

- **Questions diverses**

/

Séance levée à 20h30.